

Revue

DESJARDINS

DL. XIV, No 9

LÉVIS, NOVEMBRE 1948



MONSIEUR LE COMMANDEUR ALPHONSE DESJARDINS,
fondateur des Caisses populaires

Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses populaires,

108, CÔTE DU PASSAGE,
LÉVIS, P. Q.

Abonnez-vous
à
La Revue Desjardins

Prix de l'abonnement . . . \$1.00

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

ÉDITORIAL

Un centenaire - Un message qui vient de haut

Il y a cent ans cette année naissait en Allemagne la première coopérative d'épargne et de crédit.

Pour commémorer ce centenaire, aux Etats-Unis comme au Canada, on a fait du mois d'octobre le mois des Credit Unions. (Credit Unions est le nom anglais des Caisses populaires). Le 21 de ce mois d'octobre, plus spécialement, on a fait dans tous les centres coopératifs une journée spéciale des Credit Unions. Ici, on a organisé une réunion publique, là un banquet, ou une démonstration; tout cela, en vue d'attirer l'attention de la population sur le mouvement des Caisses populaires et faire ressortir davantage tout le bien que peuvent faire les coopératives d'épargne et de crédit.

Dans une revue consacrée spécialement aux Credit Unions, le British Columbia Credit Unions, un correspondant écrit: "Le temps est venu de bâtir un monde meilleur avec le concours des Caisses populaires". Cette phrase semble un peu exagérée? Pourtant, elle est bien vraie. Ne l'oublions pas, pour épargner, il faut faire un acte de volonté, plus que cela, un acte de tempérance, tempérance de vie. En effet, épargner, c'est bien utiliser le surplus que l'on a, c'est prévoir aussi. Cet argent que l'on pourrait dépenser, mis de côté, il sera sûrement utilisé demain, mais à des choses productives, pour soi ou pour les siens. Le père ou la mère, en épargnant, veulent mettre de l'argent de côté pour leurs enfants plus tard; ils agissent ainsi pour eux-mêmes également, pour se mettre à l'abri de la misère, prévenir les risques de la vie, ne sachant ce que l'avenir leur réserve. C'est dire que l'épargne est un acte de volonté, c'est un sacrifice consenti dans un but bien déterminé: faire du bien à soi-même ou à d'autres demain. La première condition pour arriver à faire ce sacrifice, c'est vouloir, et vouloir quelque chose pour soi ou pour les autres, c'est de la charité envers soi-même, envers les siens, envers son prochain. La charité, dans son essence, c'est l'amour, et l'amour, n'est-ce pas le bonheur? Cette phrase n'est vraie que si l'on développe la charité, l'amour, par l'épargne; le temps n'est-il pas venu de bâtir un monde meilleur avec le concours des Caisses populaires?

Ne nous disons pas, de grâce, que ce ne sont là que des mots, qu'une rêverie, une phrase banale. Cette phrase, appliquons-la dans la réalité; nous verrons que ce n'est pas une fiction; la pratique généreuse et intelligente de l'épargne par nous-mêmes, c'est un principe positif, créateur, sauveur tant au point de vue économique que moral. En effet, l'épargne apprend à l'homme à se maîtriser, à se dompter, à faire des sacrifices, à ne pas s'accorder toutes les fantaisies imaginables et inimaginables.

L'épargne, ainsi comprise, peut non seulement créer la prospérité matérielle, mais aussi la prospérité morale, celle que l'on doit créer. Elle existera dans notre peuple si chacun des hommes qui le compose pratique la vertu d'épargne.

Le 21 octobre au soir, sur le réseau anglais de Radio-Canada, nous avons eu une demi-heure consacrée spécialement aux Caisses populaires. La fille de notre fondateur, Mlle Albertine Desjardins, a été invitée à prendre part à cette émission. Notre Premier Ministre, le Très Honorable Louis St-Laurent, a envoyé aux dirigeants de ce mouvement coopératif des Caisses d'épargne et de crédit le message suivant:

"A l'occasion du centenaire de la fondation des premières coopératives d'épargne et de crédit, je suis heureux d'offrir à leurs membres nos félicitations.

"Les Caisses populaires représentent l'application réussie du principe coopératif mis au service du bien-être matériel d'un grand nombre de nos concitoyens."

Ce court message en dit long. Nous constatons que le Très Honorable St-Laurent comprend parfaitement l'oeuvre de rédemption sociale qu'accomplissent nos Caisses populaires. Nous lui disons merci pour ce message si clair, si encourageant aussi. Comme autrefois, l'Honorable King, son prédécesseur, prenait fait et cause pour monsieur Desjardins et allait témoigner durant toute une journée au comité d'enquête de 1907 sur la loi que ce dernier voulait faire passer, de même, aujourd'hui, notre Premier Ministre réalise le bien immense fait par nos Caisses populaires.

Merci à notre Premier Ministre. Nous sommes assuré qu'il nous continuera son appui et qu'il nous accordera sa protection.

C. VAILLANCOURT



A l'occasion du centenaire de la fondation des premières coopératives d'épargne et de crédit, je suis heureux d'offrir à leurs membres mes félicitations.

Les Caisses populaires représentent l'application réussie du principe coopératif mis au service du bien-être matériel d'un grand nombre de nos concitoyens.

Louis St. Laurent

Premier ministre intérimaire.

O t t a w a,
Octobre 1948.

Sommaire

Un centenaire	
C. Vaillancourt.....	162
Un message du premier ministre	163
Au fil de la plume.....	163
Congrès de l'U. R. de Montréal.....	164
Prêts à l'habitation.....	165
Les fluctuations de notre économie	
Paul-Emile Charron.....	166
La famille et l'épargne	
Valère Massicotte, o.f.m.....	167
Achat d'obligations d'épargne	168
Notre langue.....	168
Congrès de l'U. R. de l'Ouest-Québécois	
Robert Pelletier.....	169
Le pire des calculs.....	169
Vieux souvenirs	
Chan. Philibert Grondin.....	170
Quand on grandit	
René Croteau.....	172
Congrès de l'U. R. de Joliette.....	173
Le culte de la compétence	
Paul-Emile Charron.....	174
Lettre ouverte	
Louis Arneau.....	175
Discours du président.....	176
Des prêts et placements.....	178
Les Caisses populaires aux Indes	
Gérard Meunier.....	179
Marc Saint-Jacques est mort	
Joseph Turmel.....	179

AU FIL DE LA PLUME

Ne nous gargarisons pas trop des succès passés de nos Caisses Desjardins. Rappelons-nous souvent que ces succès ont été faits de sacrifices vrais, généreusement consentis.

En ces temps héroïques, la phrase fatidique: "Comment ça paie?", était inconnue du monde coopératif. — Voulons-nous envisager, avec confiance, l'avenir de nos Caisses?...

Souvenons-nous toujours que c'est le sacrifice qui donne le succès, même dans le monde économique-social.

* * *

Tout comme chez nous, "L'Union Suisse" des Caisses Raiffeisen fait l'inspection de ses Caisses affiliées. Voici, en bref, les qualités qu'exige de ses inspecteurs, leur chef M. Henberger. Toutes les connaissances techniques, sans doute, mais ils doivent aussi posséder l'esprit coopératif, le véritable esprit raiffeiseniste.

Ses fonctions l'appellent à être, tantôt un juge sévère, tantôt un éducateur patient, toujours un conseiller sincère.

Il doit posséder les qualités de doigté, d'entregent nécessaire, une contenance parfaite, être en un mot une personnalité."

Le rôle essentiel du crédit, c'est, pour une part, la production. Il consiste donc à mettre entre les mains de ceux qui peuvent en tirer parti, l'argent de ceux qui ne sont pas en état de le faire fructifier eux-mêmes. Et, c'est le rôle des gérants et officiers de prendre les

fonds accumulés dans leurs Caisses pour les rendre productifs, au bénéfice de leurs sociétaires, honnêtes, capables et voulant les rembourser.

Du hasard, des aventures, des risques, pour une Caisse: jamais!
A. L'épouvante

Congrès des Caisses de l'Union régionale de Montréal

Le 24 octobre dernier, plus de 600 délégués des Caisses affiliées à l'Union régionale de Montréal et à sa Caisse centrale sont réunis dans l'Auditorium de l'École primaire supérieure LE Plateau, pour assister à l'assemblée générale annuelle de ces deux organismes.

Après une messe basse dite par monsieur l'abbé Philémon Desmarchais, le président Me Jacques Perreault ouvre l'assemblée et prie les délégués de remettre leurs lettres de créance.

Puis il prononce son allocution d'ouverture. Après le mot de bienvenue aux congressistes, il souligne les qualifications des dirigeants de l'Union régionale et de la Caisse centrale de Montréal, rappelle les droits et les devoirs de l'assemblée générale annuelle. Il résume ensuite le travail fait au cours de l'année sociale auprès des Caisses pour aider, par des réunions d'étude, leurs dirigeants à s'acquitter encore mieux de leurs fonctions. Puis il met en garde contre certains travers dans lesquels les dirigeants sont toujours exposés à tomber, et note quelques qualités à cultiver, telles la fermeté, la discipline, la fidélité à respecter la loi et les règlements, et le souci constant, chez le gérant et les employés, à bien faire leur travail. Il signale les bienfaits des congrès d'étude diocésains pour les dirigeants des Caisses, fait ressortir le travail accompli par MM. Desmarchais, Girardin, Rémillard, et fait rapport des vœux qui furent émis au Congrès des dirigeants des Unions régionales tenu les 21, 22 et 23 août dernier, vœux se rapportant à l'augmentation de la contribution des Caisses pour faire face à des obligations nécessitant des dépenses accrues, à l'inspection, à la création d'un fonds de stabilisation et d'un fonds de retraite.

Il termine en remerciant Mgr Valois, directeur de l'Action catholique du diocèse de Montréal, d'être venu assister à cette assemblée générale des Caisses, et, après avoir mis en relief le rôle considérable joué par le clergé dans le développement de l'oeuvre des Caisses, et noté le geste de générosité posé par monsieur le curé de Notre-Dame des Neiges, qui a payé de ses écus les dépenses d'organisation de la Caisse populaire de sa paroisse, il invite Mgr Valois, P.A., directeur général de l'Action Catholique, à prendre la parole. Mgr dit sa satisfaction d'être présent, il encourage

les officiers des Caisses à continuer leur travail en faveur de l'épargne. Les mouvements d'action catholique du diocèse de Montréal lancent cette année une campagne d'éducation afin d'amener leurs membres à épargner pour devenir plus tard propriétaires.

Il propose un moyen qu'il croit efficace, celui des tire-lires, sous forme de maisonnettes, qui resteraient en permanence sous les yeux des épargnants.

Il prie les dirigeants de l'Union de bien vouloir étudier le projet et de le concrétiser, si possible. Le bien-être financier de la famille influencera sur sa santé morale. Il dit regretter de ne pouvoir assister à toutes les délibérations et d'avoir à quitter si tôt.

Après lecture et adoption du procès-verbal de 1947, M. Lucien Rémillard, gérant, soumet alors le rapport financier de la Caisse centrale; il l'explique et fait quelques commentaires. Il rappelle les divers services qu'opère la Caisse centrale pour les caisses affiliées. Vous trouverez ci-après la situation financière de la Caisse centrale de Montréal au 31 août 1948.

Les rapports de la commission de crédit et du conseil de surveillance ayant été ensuite soumis, on procède à l'adoption de ces rapports et la passation des résolutions relatives à la distribution des bénéfices, au pouvoir d'emprunt, à la limitation du capital social, et aux vœux que désirent formuler les Congressistes. Puis c'est l'ajournement pour la tenue de l'assemblée générale de l'Union régionale. Après lecture et adoption du procès-verbal de 1947, M. Emile Girardin, secrétaire-trésorier, soumet son rapport des activités de l'Union pour l'année sociale qui vient de se terminer.

M. l'abbé Desmarchais a présenté une solide étude sur l'avoir-propre des Caisses, sur leur capital en relation avec leur passif. Chiffres en mains, il a établi la valeur de rachat du dollar déposé dans les Caisses.

Invité ensuite à prendre la parole M. le Sénateur Vaillancourt, gérant de la Fédération, dans une vibrante allocution, a recommandé aux dirigeants des Caisses de se préparer à faire face à toute éventualité. Il compare à grands traits la situation des Caisses en 1932 et en 1948, en tire certaines données qu'il est utile de connaître pour l'orientation du mouvement et la sage administration des Caisses.

SITUATION DE LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS DE MONTREAL

au 31 août 1948

Actif	Passif
Placements sur obligations\$4,942,347.74	Capital social.....\$ 930,730.00
Parts sociales 915.00	Epargne..... 4,924,421.85
Prêts sociétaires 45,872.37	—————\$5,855,151.85
Inventaire 8,311.20	Droit d'entrée 2,384.50
Caisse 1,037,669.88	Bénéfices ordinaires..... 145,980.73
	Bén. nets - cap. obli..... 5,679.45
	Fds Réserve\$47,171.48
\$6,035,116.19	Fds Prévoyance..... 16,927.88
Frais généraux..... 27,286.53	Surplus 15,909.06
Intérêts sur épargne..... 66,507.95	Fds Cap.-obl..... 39,705.72
	————— 119,714.14
\$6,128,910.67	\$6,128,910.67

PRETS A L'HABITATION

Depuis quelque temps, de nombreuses demandes de renseignements sur la nouvelle loi provinciale sur l'habitation nous viennent, chaque jour, de Caisses populaires.

Voici copie d'une lettre que nous adressons à une de ces Caisses. Nous vous la communiquons dans l'espoir qu'elle vous sera utile.

"Les prêts faits en vertu de la nouvelle loi provinciale sur l'habitation doivent être consentis de la même façon que les prêts ordinaires. Vous devez prendre les mêmes garanties, et vous ne devez pas prêter 100%.

Le Gouvernement provincial paie l'excédent de 2% d'intérêt jusqu'à concurrence de 5%. Autrement dit, l'Office du Crédit agricole paie en intérêt la différence entre 2% et le taux d'intérêt que la Caisse exige sur le prêt, à la condition que ce taux d'intérêt exigé par la Caisse ne soit pas plus élevé que 5%.

L'Office paiera donc 3% d'intérêt, si le taux d'intérêt exigé est 5%, et il paiera cet intérêt seulement sur un montant ne dépassant pas \$6,000.00, pour une maison avec un seul logement, dont la valeur n'excède pas \$10,000.00; il le paiera également sur un montant n'excédant pas \$10,000.00, pour une maison de deux logements ne dépassant pas \$15,000.00. Et l'un de ces logements devra être habité par l'emprunteur.

Si l'emprunteur cesse de payer ses redevances, le Gouvernement cesse, lui aussi, de payer l'intérêt.

L'avantage qu'il y a dans ce prêt, c'est que l'emprunteur bénéficie du paiement de 3% d'intérêt par le Gouvernement. C'est autant d'intérêt qu'il n'a pas à payer sur l'argent qu'il emprunte pour se construire une maison.

Les maisons sur lesquelles vous prêtez en vertu de cette loi doivent être commencées après le 15 janvier 1948. Si la construction a été commencée avant cette date, l'emprunteur ne peut pas bénéficier du paiement du 3% d'intérêt par le Gouvernement.

Avant de consentir de tels prêts, la Caisse doit donc se faire agréer par l'Office du Crédit agricole. De la sorte, les prêts qu'elle fera pour construction de maisons pourront bénéficier du paiement d'une partie d'intérêt par le Gouvernement".

AVIS AUX GERANTS

La Fédération des Caisses populaires Desjardins vous offre un nouveau carnet de sociétaire, petit format, de couleur noire, avec étui de la même couleur. Il remplacera désormais le carnet de sociétaire à couverture de carton brun pâle, que nous n'avons plus en magasin.

Un écusson en lettres dorées, qui sont les initiales de la Caisse populaire Desjardins, apparaît sur ce nouveau carnet, ainsi que sur l'étui.

Les prix de ces carnets sont les suivants:
\$5.75 le cent — \$55.00 le mille.

Les prix des étuis sont les suivants:
\$4.35 le cent — \$42.00 le mille.

Ceux qui désireraient encore des étuis de carton brun pâle pourront s'en procurer en en faisant la demande; le Service de papeterie en a encore une petite quantité à disposer.

Les fluctuations de notre économie

Des données fort intéressantes sur les fluctuations de l'économie canadienne ont été publiées, ces jours derniers, par le Bureau fédéral de la Statistique. Elles sont contenues dans le rapport annuel sur les "comptes nationaux, revenus et dépenses", qu'on peut se procurer, au prix de 25 cents. On y trouve des statistiques nous présentant, sous forme de tableaux équilibrés, les revenus et dépenses, depuis 1926.

La production

La production canadienne s'est réduite de \$5,985,000,000. à \$3,468,000,000. de 1928 à 1933. Ce fut le point le plus bas de la dépression. A compter de 1933, la progression du revenu national fut constante, sauf une légère régression en 1938. A l'ouverture des hostilités, en fin d'année 1939, il n'avait pas encore atteint le niveau de 1928. Mais, par la suite, tous le savent, ce fut une ascension rapide: en 1944, la production canadienne atteignit \$11,887,000,000; 1945 et 1946 marquèrent un léger nivellement, et 1947 un autre progrès: la production s'estimait à \$13,375,000,000. C'est un point culminant; il excède 128% le niveau atteint en 1928, à la veille de la dépression, et 139%, le point touché en 1939, à l'ouverture du conflit.

La bonne interprétation de ces données considère, cela va de soi, les changements non seulement dans le volume de la production, mais aussi dans les prix. Car ils ont augmenté de 33% de 1939 à 1947. C'est là un facteur qui s'ajoute à l'augmentation du volume physique de la production, pour expliquer que la valeur de la production nationale a passé, au cours de cette période, de \$5,598,000,000. à \$13,375,000,000. La progression est donc attribuable en bonne partie à la hausse des prix. Mais on peut déduire, sans commettre aucune exagération, que le volume physique de la production a doublé depuis 1940.

Les revenus

Quant aux revenus personnels, de \$4,547,000,000. qu'ils furent en 1929, au sommet d'avant-guerre, ils se sont haussés jusqu'à \$10,279,000,000. en 1947. Ce chiffre marque une progression approximative de 140% sur 1939.

De 1928 à 1933, on enregistre une diminution progressive des revenus qui s'est arrêtée à \$2,758,000,000. Et, par la suite, ce fut l'inverse, avec une hausse rapide pendant la guerre. Tout cela doit être évidemment étudié à la lumière des variations des prix, qui déterminent en quelque sorte la valeur relative du pouvoir d'achat du dollar, et conditionnent la prospérité plus ou moins réelle ou factice du pays.

Epargne

Pendant les années de crise aigue, notamment 1932 à 1939, bien des gens ont dû liquider leurs propriétés ou faire des emprunts pour se procurer de l'argent pour vivre. Les dépenses de consommation et les taxes directes ont dépassé le revenu personnel d'environ 6% en 1933.

Ce fut, selon une expression du temps, une période d'épargne négative, qui est redevenue positive en 1935. Par la suite, jusqu'à 1944, le pourcentage du revenu converti en épargne n'a fait que grandir; il s'est élevé jusqu'à 20% en 1944, puis, par suite de la hausse croissante du coût de la vie qui a entraîné naturellement la diminution du pouvoir d'achat du dollar, il s'est mis à diminuer, et en 1947, il revenait au point où il était en 1928, soit 6%.

Ajoutons qu'en 1928, les impôts directs perçus des particuliers n'absorbaient que 1% de leur revenu, cependant qu'en 1947, ils les rongeant de 8%.

Placements

En 1947, les placements en usines, outillages, inventaires, logements, au Canada, absorbaient 23% du revenu national: ils atteignaient \$2,884,000,000. à comparer à \$116,000,000. en 1933, soit 3% environ du revenu national, au plus fort de la dépression.

En 1928, à la veille de la crise, ils s'élevaient à \$1,146,000,000., soit 19% du revenu national.

Dépenses

Quant aux dépenses faites par les particuliers pour se procurer les denrées de consommation et les services, elles touchent en 1929 leur sommet d'avant-guerre; elles atteignaient \$4,383,000,000. Au plus creux de la dépression, en 1933, elle se réduisaient à \$2,848,000,000. De 1938 à 1944, elles se hissent à \$6,300,000,000. puis, avec la hausse sensible du coût de la vie par la suite, elles atteignent \$8,888,000,000. en 1947.

Revenus agricoles

Notons pour terminer la courbe des revenus agricoles au Canada. De 1928 à 1933, ils enregistrent une diminution constante: ils passent de \$693,000,000. à \$98,000,000. De 1933 à 1942, c'est l'inverse: ils atteignent \$1,089,000,000. en 1942. Puis ils oscillent quelque peu dans les années subséquentes: 1943: \$969,000,000; 1944, \$1,213,000,000; 1945, \$971,000,000; 1946, \$1,130,000,000; 1947, \$1,235,000,000.

Paul-Emile CHARRON

La famille et l'épargne

L'épargne est une vertu familiale de première grandeur. Sans l'épargne, sans cette mise de côté d'une partie de son salaire en prévision des besoins futurs, éventuels ou certains, comment des jeunes gens, qui ont dépensé follement tout leur salaire en amusements frivoles ou à l'achat d'objets de luxe, peuvent-ils s'engager dans le mariage en toute sécurité et y rechercher le bonheur? Sans l'épargne, comment les parents peuvent-ils prévoir avec assurance les temps de chômage ou de maladie, la période si coûteuse de la préparation des enfants à la vie, l'âge inactif de la vieillesse? La satisfaction des besoins matériels est nécessaire au bonheur de la famille, et sans l'épargne une grande part de ces besoins ne sera jamais comblée. Pour le bonheur de la famille, il importe donc que les parents aient à cœur de pratiquer résolument cette vertu de l'épargne et de l'enseigner par tous les moyens possibles aux enfants.

Mais l'épargne est-elle vraiment praticable dans cette période d'après-guerre où la vie économique se trouve tellement bouleversée? La guerre, en créant, par la multiplication du travail et des salaires, un état illusoire de richesse universelle dont le flot ne devait jamais cesser, a développé partout le sentiment d'une existence facile, donné le goût effréné du luxe et fait oublier la nécessité de l'épargne; elle a grevé la famille d'impôts très lourds; elle a acheminé le pays vers une inflation aussi honteuse qu'injustifiée, et, malgré des contrôles sévères, les prix et le coût de la vie ont monté à des hauteurs vertigineuses. C'était prévu, tout ça, mais on n'y pensait guère, et l'on s'aperçoit maintenant qu'il faut, pour vivre au moins honnêtement, plus d'argent que l'on en gagne. Comment alors peut-on épargner? Du moins, si on l'avait fait jadis!...

Ne désespérons point cependant, du bonheur de la famille! Le salut par l'épargne est encore possible, pourvue que la famille ait le courage de prendre en mains ses responsabilités, en évitant de faire des dettes, en administrant consciencieusement son budget, en limitant ses besoins et en s'imposant un régime de privations volontaires, en mettant en activité son esprit d'initiative, en adaptant l'éducation des enfants aux nécessités présentes. Tout cela demande des sacrifices, la maîtrise de soi, la vertu de tempérance, du sens pratique; mais la famille canadienne-française est encore capable, grâce à Dieu, d'un tel sursaut d'énergie. En tout cas, la prospérité de la famille est à ce prix.

1) La famille évitera de faire des dettes. Même en temps de prospérité les dettes sont

souvent fatales à ceux qui les contractent; à plus forte raison le sont-elles en temps de crise. D'ailleurs les dettes sont radicalement opposées à l'épargne, il faut donc de toute nécessité, que la famille se libère de cette ruineuse mentalité d'acheter à crédit. Et si parfois la maladie ou des circonstances imprévues obligent à contracter quelque dette, que la famille la règle au plus tôt en restreignant ses dépenses sur un point ou sur un autre.

2) La famille administrera sagement son budget. Les temps sont révolus où la famille n'a pas à se soucier du lendemain et peut faire fi de prévoir ses dépenses en rapport avec ses revenus. Les risques sont trop grands pour marcher à l'aventure. La famille prévoyante organise son budget: elle connaît ses revenus du mois, de l'année, elle se tient au courant des prix du marché, elle prévoit ses dépenses et elle les partage, les mesure, d'après les revenus. Les parents devraient dresser, chaque jour, leur comptabilité domestique, après avoir organisé, de concert, le budget du foyer. C'est la seule méthode sûre pour économiser, épargner.

3) La famille devra limiter ses besoins et s'imposer un régime de privations volontaires. La guerre a créé bien des besoins factices que favorisait l'abondance de l'argent. La famille devra reviser ce qu'elle estime ses besoins pour éliminer ceux surajoutés, non essentiels à son bien-être, les parasites de l'existence en somme. C'est ainsi que la famille réorganisera ses loisirs, en supprimant, par exemple, les visites au cinéma, les amusements coûteux, les boissons alcooliques, et en favorisant les amusements pris au foyer, dans l'intimité paternelle ou fraternelle. On n'achète pas tout ce qui excite l'envie, on ne se paie pas tout ce qui flatte la sensualité ou le caprice: on réduit ses dépenses à la satisfaction des besoins essentiels, voilà! Les privations portent en elles-mêmes leurs fruits de bonheur.

4) La famille mettra en activité son esprit d'initiative. Bien souvent le salaire du père est insuffisant. Le père ne pourrait-il pas alors faire du travail supplémentaire et rémunérateur? Avec un peu d'initiative, il peut travailler même au foyer à fabriquer de menus objets qu'il peut vendre à bon compte ou travailler quelques heures à une besogne payante. Ce serait plus profitable que d'aller à la taverne ou dans des lieux d'amusement dépenser l'argent si péniblement gagné. De son côté, la mère fera preuve d'initiative en cuisinant elle-même, en faisant la couture de la maisonnée, en se privant de toute aide non essentielle. Que

d'argent l'on peut épargner ainsi en faisant du foyer un centre d'activité collective! Sans compter que la famille, vivant davantage à l'intérieur, y goûterait un bonheur agrandi.

5) Enfin, la famille adaptera l'éducation de ses enfants aux nécessités de l'heure. La crise actuelle n'est pas près de finir, et, demain tout comme aujourd'hui, seule l'épargne pourra l'adoucir. Or, pour que les parents de demain soient en mesure à leur tour d'économiser, il faut apprendre aux enfants d'aujourd'hui, par la parole et par l'exemple, les vertus fondamentales de l'épargne: l'esprit de sacrifice, la maîtrise de soi et de ses goûts, l'usage raisonnable de l'argent.

Les parents sauront donc faire faire des sacrifices aux enfants, surtout dans le boire et le manger; ils leur apprendront à distinguer un caprice d'un besoin véritable et à se conduire par la raison plutôt que par l'instinct: ils les obligeront à déposer dans une petite banque l'argent gagné et ne leur permettront de l'en retirer que pour l'achat d'articles dont ils ont besoin pour le vêtement ou l'école; ils les associeront, dès qu'ils seront assez vieux pour comprendre, aux problèmes financiers du foyer, discutant avec eux de la nécessité de tel achat, du choix de tel article, du prix à payer, en égard aux revenus de la famille et au nombre des enfants; il faut à tout prix que les enfants prennent position, eux aussi, devant le budget familial pour en apprendre le rouage et en connaître les possibilités de bonheur.

Je crois donc l'épargne encore possible, grâce à un retour à une vie plus saine, plus modérée, plus vertueuse, grâce à une éducation intelligente des enfants. De tout cela, la famille canadienne-française est capable, si elle veut s'en donner la peine et prendre conscience de ses responsabilités.

Valère MASSICOTTE, o.f.m.

(L'Artisan — Mai 1948)

ACHAT D'OBLIGATIONS D'EPARGNE

Certaines Caisses populaires nous transmettent des formules d'achat d'obligations d'Épargne du Canada (2¾% - échéance 1958) et nous demandent de les faire immatriculer (enregistrer) comme suit, par exemple: Monsieur Roland Castonguay - \$1,000.00; Madame Roland Castonguay - \$1,000.00.

Nous vous prions (ceux qui ne le savent pas ou n'y pensent pas) de bien noter que lorsque vous désirez faire immatriculer des obligations d'Épargne du Canada au nom d'une femme mariée ou veuve, telle Madame Roland Castonguay, il faut, c'est la Banque du Canada qui l'exige, mentionner au long son nom de fille, qui est, supposons, Blanche Lajoie. Donc, le nom qui doit apparaître sur la formule d'achat, c'est Blanche Lajoie Castonguay.

Une telle précaution évitera une perte de temps et de la correspondance.

NOTRE LANGUE

Notre langue naquit aux lèvres des Gaulois,
Ses mots sont caressants, ses règles sont
sévères,

Et, faite pour chanter les gloires d'autrefois,
Elle a puisé son souffle aux refrains des
trouvères.

Elle a le charme exquis du timbre des Latins,
Le séduisant brio du parler des Héllènes,
Le chaud rayonnement des émaux florentins,
Le diaphane et frais poli des porcelaines.
Elle a les sons moëlleux du luth éolien,
Le doux babil du vent dans les blés et les
seigles,

La clarté de l'azur olympien,
Les soupirs du ramier, l'envergure des aigles.
Elle chante partout pour louer Jéhova,
Et, dissipant la nuit où l'erreur se dérobe,
Elle est la messagère immortelle qui va
Porter la lumière aux limites du globe.
La première, elle dit le nom de l'Éternel
Sous les bois canadiens noyés dans le mystère.
La première, elle fit monter vers notre ciel,
Les hymnes de l'amour, l'élan de la prière.
La première, elle fit tout à coup frissonner
Du grand Meschacébé la forêt infinie,
Et l'arbre du rivage a paru s'incliner
En entendant vibrer cette langue bénie.
Langue de feu, qui luit comme un divin
flambeau,

Elle éclaire les arts et guide la science;
Elle jette, en servant le vrai, le bien, le beau,
A l'horizon du siècle une lueur immense.
Un jour, d'après marins, vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades
normandes.

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs
falaises,
Et, bien que par moments on le crût subjugué,
Il est encore vainqueur sous les couleurs
anglaises.

Et nul n'osera plus désormais opprimer
Ce langage aujourd'hui si ferme et si vivace...
Et les persécuteurs n'ont pu le supprimer,
Parce qu'il doit durer autant que notre race.
Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir
Empêcher les bourgeons et les roses d'éclorre;
Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir,
C'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.
Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens... Combat et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre promise...

W. Chapman

Congrès des Caisses de l'Union régionale de l'Ouest-Québécois

L'assemblée générale annuelle de L'Union Régionale et de La Caisse Centrale Desjardins de L'Ouest-Québécois a été tenue le 11 octobre dernier à la salle paroissiale d'Amos.

Environ cent cinquante congressistes, représentant quarante-deux Caisses Populaires sur cinquante et une, ont pris part aux délibérations tenues sous la présidence de M. Joseph Laliberté, président de L'Union Régionale.

Les rapports soumis démontrent que l'actif de La Caisse Centrale, à la fin de cette quatrième année d'opérations, a atteint le montant de \$674,151. 56 en date du 31 août 1948 et un avoir-propre qui se chiffrera à \$9,385.57 après la répartition des bénéfices nets de l'année. C'est une augmentation de l'actif de 23.6% sur l'année précédente.

L'actif des Caisses populaires affiliées à L'Union Régionale, au montant de \$2,449,164.24 en date du 31 août 1948, accuse également une augmentation de 26.3%.

On constate que la situation générale s'est sensiblement raffermie. En effet, la liquidité d'encaisse accuse une augmentation de 47.9% tandis que les emprunts à la Caisse centrale et aux banques ont diminué dans une proportion de 42%. Si l'on tient compte que cette période de l'année est à peu près la plus aigue à traverser pour nos Caisses, nous pouvons conclure que la situation est excellente.

Au cours de l'année écoulée, une nouvelle Caisse populaire a vu le jour au sein de L'Union: Caisse Populaire de Val Senneville.

Une quinzaine de Caisses ont amélioré leur équipement par l'achat de classeurs, additionneuses, coffre-forts et chest, etc.

Au cours de la réunion les délégués ont adopté à l'unanimité le principe de l'augmentation de la Contribution des Caisses Populaires à être versée pour le maintien des services de l'Union régionale et de la Fédération.

MM. Joseph Laliberté, Ste-Anne de Roq., Georges Chaput, Val d'Or, Gérard Leblanc, Amos sont réélus membres du conseil d'administration.

M. Paul-Emile Boutet, membre de la Commission de Crédit, M. Roméo Morin, membre du conseil de surveillance.

L'Honorable Cyrille Vaillancourt, gérant de La Fédération des Caisses Populaires, invité d'honneur, est invité à prendre la parole.

Après avoir analysé et commenté chacun des rapports présentés à l'assemblée: rapports du gérant, des Commissaires de crédit, des conseillers de surveillance, du propagandiste, M. Vaillancourt, avec l'enthousiasme et la conviction qu'on lui connaît, voulut bien répondre au désir du président, M. Laliberté, de broser

à grands traits quelques-unes des pages émouvantes de la petite histoire des caisses populaires. Il présenta à ses auditeurs la noble figure de cet humble mais combien dévoué serviteur des siens, le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses Populaires et instigateur de tout le mouvement coopératif de l'Amérique du Nord.

La salve d'applaudissements qui salua la fin de cette causerie exprime mieux que tout commentaire l'appréciation de l'assemblée.

À six heures trente minutes, la réunion prenait fin par le chant de l'hymne national, et après un goûter servi à la salle même, les délégués et représentants reprenaient la route du retour dans un rayon de cent cinquante milles.

Robert PELLETIER

* * *

LE PIRE DES CALCULS

Le pire calcul qu'on puisse faire est de se dire: Il me faut ceci, il me faut cela, en l'entendant d'un état de vie bien factice, bien ambitieux, bien vaniteux et ainsi lourd à plaisir, puis de conclure: Il me faut telles ressources, ce qui vous portera à rechercher ardemment ce qu'il faudrait mépriser, à retenir ce qu'il faudrait donner ou employer à d'utiles dépenses.

Dites donc plutôt: Voici mes ressources: comment les distribuer d'après les valeurs proportionnelles des objets?

Demander la fortune, outre qu'elle corrompt souvent, c'est en tout cas demander une chose rare, alors que la vie est faite pour tous.

Adaptez-vous à la vie, au lieu d'exiger d'elle.

Marchez vers votre étoile, au lieu de demander au ciel d'évoluer vers vous.

L'univers ne nous obéit pas. Pour qu'il nous serve, il faut d'abord entrer dans ses lois, qui sont celles de la Providence.

Après qu'on a dit oui, tout change, et une foule de difficultés non seulement s'aplanissent, mais se tournent en bienfaits.

Vous avez éloigné par le sérieux de votre vie des relations de passage, mais vous avez fixé des amis sûrs.

Vous avez renoncé au parti brillant pour votre enfant, et vous avez rencontré le travailleur probe qui fournit de vraies bases à sa sécurité et à son bonheur.

Et ainsi de tout le reste.

Après qu'on en a passé par ses conditions, la vie paie, parce que la nature ne triche pas et que Dieu est fidèle.

(R.P. Sertillanges, o.p. "Le Métier d'Homme")

Vieux souvenirs



Le mois dernier, nous avons lu, dans La Tribune, coin des "dates lévisiennes" la notule suivante: "Le 6 oct. 1918, il y a 30 ans, meurt subitement, l'abbé S. Irenée Lecours, procureur du Collège, à l'âge de 55 ans.

Après avoir célébré la messe chez l'abbé Pierre Plante, il entre chez le notaire Raoult Desjardins, gérant de la Caisse populaire, avenue Bégin, pour causer d'affaires. A peine entré au salon, il s'affaissa, foudroyé par une syncope".

Pour la génération actuelle des coopérateurs et des sociétaires des Caisses Desjardins, cette petite note ne dit rien de rien, ou si peu. . . . mais, pour celle qui l'a précédée, c'est bien autre chose.

Que de souvenirs elle évoque pour les ouvriers de la première heure, peu nombreux il est vrai, mais dont chefs et soldats savaient ce qu'ils voulaient, et voulaient, d'une volonté tenace, ce qu'ils savaient.

Feu l'abbé S. Irenée Lecours fut de ceux-là. Devenu procureur du Collège de Lévis en 1899, donc, l'année qui précéda l'éclosion de la première Caisse populaire, au pays de Québec, au Canada, en Amérique, il fut, nécessairement, mêlé à cet événement social, en voie de sauver la nationalité canadienne-française, si seulement on sait le comprendre et le vivre pleinement.

Elle évoque ces visites, courtes ou longues, de notre fondateur, à l'un ou l'autre des quelques prêtres du Collège, à qui il se confiait.

Il leur causait de ses projets, s'assurait de leur appui, moral et financier, pour fonder et appuyer l'oeuvre qu'il rêvait.

Elle évoque le rôle obscur, mais combien fécond, joué par l'une de nos maisons d'enseignement secondaire, si injustement critiquées, bafouées par certains réformateurs, par des ratés, par de faux savants, qui ne donnent et ne donneront jamais autre chose à la société et au monde travailleur, que des critiques stériles.

L'Eglise a donné quelque chose elle. Elle en donne à l'avenir, même dans le domaine économique.

Parlons franc, sans chauvinisme. Sans un groupe actif de prêtres du Collège de Lévis, dont fut l'abbé S. Irenée Lecours, sans leur travail, jamais rétribué, sans leurs loisirs toujours sacrifiés, sans la belle sympathie des autres, Alphonse Desjardins, traité de fou et d'illuminé par le grand public, aurait-il pu fonder sa première Caisse! Aurait-elle vécu? Aurait-elle été la Caisse-type sur laquelle se sont modelées toutes les Caisses du Canada? Non.

Nous croyons bon marquer ce fait, le rappeler à tous les zélés continuateurs de l'oeuvre économique-sociale des Caisses Desjardins. Ils se le diront souvent, ils le répéteront aux nouveaux venus du mouvement coopératif. Ça les empêchera de verser dans des opérations bancaires, dans un mercantilisme détestable, et dangereux, de voir dans les Caisses Desjardins, des machines à faire de l'argent et à créer des positions lucratives, de tout repos, et pas fatigantes du tout.—

Et donc, en l'an de grâce 1900, le sixième jour de décembre naquit à Lévis, la première Caisse populaire canadienne. Pour les hommes clairvoyants, ce fut un événement. A son prône M. le Curé Gosselin en fit mention. Le grand public ne bougea guère. Les premiers officiers furent élus sans grand bruit. L'abbé S. Irenée Lecours fut directeur de la Caisse populaire depuis le 23 décembre 1906 jusqu'au 6 octobre 1918, date de sa mort. Comme membre du Conseil d'administration il fut toujours au poste jusqu'à sa mort. Assidu à toutes les réunions, quand il s'en absentait, les membres de ce conseil le savaient malade. Et il l'était vraiment.

En outre, il fut le propagandiste calme, persévérant, tenace de l'oeuvre naissante, le percepteur benévole et officiel de parts sociales et de dépôts d'épargne pour tout le personnel du Collège, dans sa toute petite chambre-procure, à toute heure du jour et de la nuit.

La photo suivante l'atteste, de sûre façon.

Grâce à son titre de procureur et de membre du Conseil, les autorités ouvrirent, toujours très largement et gratuitement, les portes de la

maison, l'humble salle de théâtre — il en faudrait bien une autre aujourd'hui — aux officiers et aux sociétaires de la Caisse.

Les choses se passent encore ainsi.

Chaque année, en fin de septembre, M. Alphonse Desjardins allait, dans toutes les classes, organiser "l'épargne du sou". Le professeur principal de chaque classe en était le percepteur, M. l'abbé Lecours, le gérant-temporaire.

En coup de foudre, le 6 octobre 1918, la

mort frappa ce coopérateur-apôtre, dans la maison privée du Gérant, M. le notaire Desjardins, où il entrait assez fréquemment, pour y régler des affaires qui intéressaient la Caisse.

Et voilà quelques vieux souvenirs — il y en a bien d'autres — qu'évoque en nous le trentième anniversaire du décès prématuré de l'un des promoteurs des Caisses Desjardins de chez nous, feu M. l'abbé Stanislas Irénée Lecours.

Chanoine Philibert GRONDIN, ptre

LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS
Société coopérative d'épargne et de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

Folio 229a CAPITAL SOCIAL

Deux Parts sociales souscrites par Le Rende. M. Elias Roy ptre
demeurant à Levis rue Collège de Lévis

DATE			DÉBIT	CRÉDIT
1901 Octobre	16	Deux parts sociales	10.00	
"	"	Taxe d'entrée	20	
1901 Nov.	23	Taxe d'entrée \$0.20		0.20
"	"	1 ^{er} versement \$2.50		2.50
1902 Jan.	4	2 ^e " \$2.50		7.50
		Parts acquittées	10.20	10.20
		S. Lecours ptre		
1902 Jan.	4	Deux parts sociales	10.00	
"	"	Taxe d'entrée	0.20	
1902 Jan.	4	Taxe d'entrée \$0.20		0.20
"	"	1 ^{er} versement \$2.50		2.50
"	10	2 ^e " \$5.00		5.00
"	28	3 ^e " \$2.50		2.50
		Parts acquittées	10.20	10.20
		S. Lecours ptre Percepteur.		

La Revue Desjardins est heureuse de pouvoir illustrer le bel article de M. le Chanoine Grondin par une photographie assez révélatrice du travail de l'abbé Lecours. C'est une page du livret de M. l'abbé Elias Roy, devenu Monseigneur Elias Roy, P.D., ancien Supérieur du Collège de Lévis. Ajoutons que Monseigneur s'est intéressé à notre mouvement depuis presque le début. Comme Supérieur de la maison, il n'a pas manqué d'assister à chacune des assemblées générales de la Caisse du Collège. L'an dernier encore, Monseigneur voulait bien recevoir, au cours de l'hiver, les coopérateurs qui ont suivi les cours de coopération.

C'est un hommage que la Revue veut rendre à Monseigneur et aussi au Collège de Lévis qui ne nous a jamais ménagé sa sympathie.

J. T.

Quand on grandit

Il n'y a rien d'inconséquent comme la logique des hommes. Capables de nourrir les sentiments les plus divers, et de soutenir, en même temps, des idées en parfaite opposition, ils possèdent l'étrange pouvoir d'étendre ou de rapetisser les choses et les êtres à la mesure de leurs opinions.

Aussi, est-il commun de les voir abborrer, un moment, une doctrine qu'ils défendaient tantôt, et chérir aujourd'hui des institutions qu'ils avaient ignorées ou combattues hier.

Or, malgré ces perpétuels changements d'attitude, chacun se considère comme le fidèle artisan d'une continuité sans détour.

Cette surprenante association d'erreur et de vérité n'est pas un phénomène nouveau, mais elle prend une nouvelle figure en tentant de s'infiltrer dans le champ des institutions coopératives.

Comment ce plomb vil. . .

Justement, on a dénoncé ce danger au récent congrès de l'U. C. C.

Après avoir passés pour une maussade poignée de vilains criards, sans le sou, les coopérateurs furent longtemps tenus pour révolutionnaires, avant de prendre la digne figure qu'ils ont actuellement de bâtisseurs, de ces institutions respectables que, maintenant, tout le monde voudrait avoir engendrées.

Logiquement, on peut se demander, "comment en un or pur, le plomb vil s'est-il changé!"

Après tout, la doctrine coopérative que l'on prêche aujourd'hui n'est pas différente de celle qu'on a mise en oeuvre il y a quarante ans. Rien n'est changé de ce côté-là; ce sont les mêmes principes, les mêmes méthodes, et les mêmes fins que l'on veut atteindre par l'application des mêmes moyens. En plus, si l'on reconnaît à la coopération une réelle vertu, qu'on se rappelle qu'elle la possédait, cette vertu, même avant le début du présent siècle.

Et pourquoi ne plus jurer que par la coopération, quand on s'est moqué pendant si longtemps de la mine de cette humble servante des sans fortune? Pourquoi l'adoration, quand on a ignoré, raillé, voire persécuté? Enfin, par quel charme mystérieux, l'erreur d'hier est-elle devenue la vérité salvatrice d'aujourd'hui? La raison exacte d'une transformation aussi radicale n'est peut-être pas apparente à tous.

Les uns veulent y voir une conversion en masse, et les autres, le résultat de nombreuses prédications de doctrine. Il y a certainement quelque parcelle de vérité dans cette opinion, mais il semble bien que la cause principale de cet état de chose soit d'une autre nature.

Non! c'est parce que, grâce au travail inlassable de ses supporteurs sincères et dévoués, la coopération est devenue une **force économique** pouvant traiter de plain pied avec les puissances financières, en même temps qu'une **force sociale** capable de rapprocher, d'unir et de faire se comprendre les différentes classes de travailleurs.

Ainsi, à cause même de ce caractère, la coopération se voit entourée de courtisans, d'adulateurs et de nouveaux docteurs.

C'est la loi des puissants!

L'échelle de Jacob

Passé encore la louange, si on s'en tenait là; mais on sait que l'encens a plus de puissance que la flatterie. Alors que celle-ci mousse l'orgueil, l'autre embaume et enivre. Et, sous le coup de l'enchantement, il y a grand risque qu'on laisse des fils de l'esprit mauvais, se faufiler parmi les Anges du Seigneur! Pour ce, il importe grandement de veiller à ce que certains serviteurs de la coopération ne se servent pas de celle-ci pour s'élever au-dessus des autres, alors que leur rôle est de travailler avec les autres à l'élévation de tous.

Dans le cours de la dernière décennie, les cadres matériels de la coopération se sont développés à vive allure. Les fondations nouvelles ont plus que doublé le nombre des institutions déjà existantes; l'armée des coopérateurs a vu se renforcer considérablement ses effectifs, tandis que le mouvement lui-même élargissait son secteur à de nouveaux services économiques.

Cependant, l'éducation des sociétaires, assise normale et nécessaire des institutions coopératives, ne s'est pas répandue dans la même mesure. Dans tous les services, on s'est principalement occupé de fondation et d'organisation. Et, pour l'heure, c'était, à n'en pas douter, le travail le plus urgent.

Aujourd'hui, on se rend compte que certains membres n'ont de coopérateur que le nom, quand ce n'est pas la coopérative elle-même qui est atteinte de ce mal. — Et le plus grave, c'est que ces mêmes sujets, plus intelligents que les enfants de la lumière, répandent une doctrine douteuse, et veulent engager la coopération dans des voies qui ne sont pas les siennes. — Pourtant, s'il est vrai qu'il ne saurait y avoir de place pour les commerçants, les financiers et les spéculateurs dans les institutions coopératives, à plus forte raison faut-il en écarter les ambitieux, les opportunistes et les coulissiers.

Ce n'est pas une question libre; car si l'on veut garder à nos coopératives leur caractère démocratique, il est de nécessité qu'elles de-

meurent sous la direction et le contrôle des sociétaires propriétaires. — L'attitude à prendre est nette, définie; et, sans persécuter qui que ce soit, il y a moyen d'être ferme avec intelligence pour signifier à ces "apôtres intéressés" que déjà, avant leur avènement, nous avions commencé à nous occuper, nous-mêmes, de nos affaires.

Congrès des Caisses de l'Union régionale de Joliette

Dimanche, 24 octobre, sera pour les habitués des Caisses populaires, une journée mémorable. Plus de 390 délégués ou membres des bureaux de direction des Caisses affiliées à l'Union régionale diocésaine se sont réunis en la chapelle Notre-Dame de Bonsecours, pour entendre la messe dite par M. l'abbé C.-O. Rouleau, curé à Shelter Bay (Côte Nord) aumônier fondateur et ex-propagandiste de cet organisme d'épargne et de crédit dans notre diocèse. M. l'abbé J.-M. Marsolais y prononça le sermon. Il commenta une parole de S. Paul: "Par dessus tout, ayez la charité, qui est un lien parfait". Il insista sur la charité qui doit animer chacun de nous, l'amour que nous devons à notre prochain, de par un commandement divin, l'entre-aide et la coopération qui découlent de tout amour véritable.

Après la messe, chacun se rendit à la salle de l'École Supérieure St-Viateur où eut lieu la séance d'étude présidée par le président régional, M. G.-E. Turcotte, agronome de St-Jacques. Après quelques mots de bienvenue aux délégués et aux personnes présentes, il suggéra la formation d'un comité de lettres de créances. Ce comité a été formé de MM. A. Beauséjour et M. Plante, respectivement gérant des Caisses de Joliette et de St-Gabriel de Brandon.

Présenté par M. Turcotte, M. Laurent Létourneau, président provincial de la fédération des Unions régionales des Caisses populaires, dans une courte allocution, proposa un projet d'augmenter la contribution que chacune des Caisses verse à la fédération et en expliqua le pourquoi. Cette suggestion a rencontré l'approbation de tous puisque l'on a résolu en principe de voter telle augmentation, donnant ainsi aux futurs délégués de l'Union régionale de Joliette, la conviction que leur vote sera populaire, s'ils endossent le projet.

Séance d'étude de l'après-midi

M. le président Turcotte ouvre la séance par un rapport sur les activités de l'année, faisant une comparaison entre les opérations de l'année 1945 et celles de 1948.

Nous croyons opportun de donner certains chiffres bien incomplets mais qui démontrent cependant que le succès a couronné les ef-

forts. Ainsi en 1945 il y avait 30 Caisses affiliées, maintenant il y en a 42; l'Actif de \$4,260,000 en 1945 a passé à \$7,500,000. en 1948, etc. L'orateur a souligné le dévouement de M. l'abbé F. Mousseau, aumônier et de MM. A. Lajoie et M. Gravel, respectivement inspecteur-propagandiste et gérant régional.

René CROTEAU

Rapports des comités

M. M. Plante, du comité des lettres de créance rapporte qu'il y a 37 délégués présents sur 42 Caisses affiliées.

M. M. Gravel, secrétaire-gérant, a lu le rapport du Conseil d'administration qui reflète une augmentation de \$646,217.34 dans l'actif, sur l'année 1947, donnant un bénéfice net de \$11,255.16. M. A. Lajoie, donne ensuite le rapport du comité de crédit et celui de l'inspecteur-propagandiste. M. P.-P. Bacon, celui du comité de surveillance.

Elections

Puis vint le moment des élections, présidées par M. René Martin, elles donnèrent le résultat suivant :

Cinq membres des différents comités avaient fini leur terme d'office, ils ont tous été réélus à l'unanimité, ce sont MM. G. Turcotte de St-Jacques; J.-B. Lefebvre de St-Thomas de Joliette, et M. Gravel de Joliette. Au comité de crédit, M. S. Asselin de Notre-Dame de Lourdes, est réélu. Au comité de surveillance, c'est M. P.-P. Bacon.

Voici les membres qui composent l'exécutif au Conseil d'administration, et les charges attribuées à chacun lors d'une assemblée tenue en ajournement de celle de dimanche dernier. M. G.-E. Turcotte, président; MM. P.-D. Périgny, v-prés.; M. Gravel, sec.-gérant; et les directeurs: MM. G. Gauthier, St-Jacques; J.-B. Lefebvre, St-Thomas; Atchez Baril, St-Gabriel de Brandon; René Martin, Joliette.

Comité de crédit: MM. J.-A. Crépeau, Crabtree Mills; Séverin Asselin, N.-Dame de Lourdes; F. Ducharme, Joliette.

Comité de surveillance: MM. Lucien Payette, P.-P. Bacon et A. Beauséjour, tous de Joliette.

M. l'aumônier: l'abbé F. Mousseau et inspecteur-propagandiste: M. Albert Lajoie.

L'assemblée proprement dite est terminée, reste le moment des allocutions. L'hon. Juge G.

Guibault, ex-président, se dit heureux des succès remportés et réitère ses remerciements pour le souvenir qu'on lui a présenté lors de son ascension à la magistrature. M. R.-H. Tremblay, inspecteur en chef de la Fédération, dit toute sa joie de venir à Joliette, où tout est en ordre et où les instructions sont si bien suivies. M. L. Létourneau, président provincial, invite les sociétaires non seulement à coopérer mais aussi à propager la doctrine de l'épargne. M. l'abbé C.-O. Rouleau, ancien aumônier, en quelques mots, bien sentis, a prouvé son grand attachement à ce mouvement et sa joie de le voir aller de succès en succès. M. l'abbé Mousseau a lui aussi prononcé de vibrantes paroles d'invitation à toujours marcher dans le droit chemin.

S. Exc. Mgr J.-A. Papineau a tiré les conclusions. S. Excellence a dit toute sa joie de constater que la vie morale dans son diocèse est encore en excellente santé, que les mouvements coopératifs vont toujours de succès en succès, parce que ses conseils sont bien suivis. S. Excellence a donné des conseils dont le premier est celui de diffuser non seulement chez la classe agricole et ouvrière mais aussi chez les enfants, le petit catéchisme des Caisse Desjardins, par le chanoine Grondin. Elle souhaite que chaque foyer du diocèse possède son catéchisme. Puis Elle invite à l'esprit de discipline en suivant les instructions données, et en consultant souvent les directives des Caisses régionales.

Le chant du O Canada termina l'assemblée.

Le midi, tous les délégués et les membres sociétaires présents ont pris le dîner au Château Windsor, dans la salle des banquets. A la table d'honneur on remarquait, outre le président M. G.-E. Turcotte, MM. les abbés F. Gaudoury, H. Pichette, D. Héneault, C.-O. Rouleau et J.-M., Marsolais, hon. juge G. Guibault, MM. L. Létourneau et R. Durand, des Trois-Rivières, P.-D. Périgny de l'Épiphanie, R.-H. Tremblay de Québec, G. Gauthier, prés. de l'U.C.C., J.-B. Lefebvre de St-Thomas de Joliette, A. Baril, de St-Gabriel de Brandon, C. Brousseau, R. Martin, A. Beauséjour et P.-P. Bacon de Joliette, etc.

LE CULTE DE LA COMPETENCE

Avons-nous le culte de la compétence ou bien si c'est plutôt celui de l'à peu près? On peut se poser la question, semble-t-il, devant cette apathie à mettre à la portée de tous l'instrument par excellence de l'instruction: le livre.

Qui peut me jurer sur la tête de ses pères que plus de 10% de nos villes et de nos villages ont une bibliothèque publique? Qui peut me prouver que nos familles ont des revenus tels qu'elles puissent se procurer les livres dont leurs membres ont besoin pour parfaire leur éducation intellectuelle et perfectionner leur technique professionnelle par une information

plus adéquate? Qui peut dire, avec une seule preuve à l'appui, que notre peuple n'a pas besoin de lire, que la lecture n'est pas le moyen per excellence du progrès en tous domaines? Qui peut prouver que nous sommes pauvres à ce point que nous ne puissions pas nous doter de bibliothèques publiques convenables, bien adaptées à notre temps?

Si les Universités coûtent cher, et que leur présence coûte encore meilleur marché que leur absence, n'est-il pas vrai aussi que le temps et l'argent consacrés à la bonne lecture coûtent, eux aussi, moins cher que l'absence totale des bibliothèques bien organisées et en nombre suffisant chez le peuple.

Nous détenons le record peu enviable des faillites commerciales au Canada. Si nous fouillons un tout petit peu pour y découvrir la grande cause, nous nous rendons compte que c'est le manque de compétence. Pensez donc, le Québec a enregistré 323 sur 425 faillites survenues au Canada dans les premiers six mois de 1948.

On souffre du grand mal de la suffisance. "J'en sais assez, dit-on, pour faire mon affaire". Une fois le temps de l'école fini, c'en est fini de l'étude et des livres. Comme si le temps de l'école n'était pas tout simplement celui où l'on se préparait les outils nécessaires pour pouvoir étudier, sa vie durant. **Le temps de l'étude, c'est celui où l'on en a besoin.** Quand? Chaque fois qu'un problème se pose, l'étude s'impose, et c'est tous les jours de sa vie qu'elle s'impose.

Un savant professeur de Rhétorique disait un jour à ses élèves (j'en étais un), après l'examen du baccalauréat ès lettres, "Mes amis, si vous réussissez, et je vous le souhaite de tout coeur, réjouissez-vous, mais n'allez pas commettre l'erreur de croire que vous savez bien des choses. Non, Messieurs! Le baccalauréat que l'Université vous décernera, ce n'est rien autre chose qu'un certificat attestant que vous pouvez, en étudiant, apprendre beaucoup de choses." Et il ajoutait: "Si chacun de vous consacrait une heure d'étude sérieuse par jour pendant toute sa vie, il deviendrait un grand savant".

Qui n'a pas connu dans sa vie de ces savants qui le sont devenus par l'étude tout-à-fait personnelle?

Si l'on pouvait enfin comprendre cette vérité que l'intelligence, tout comme la terre, doit être cultivée pour produire ses fruits, et en abondance!

Créons ce mouvement d'éducation dans notre milieu et cherchons les moyens de canaliser des énergies pour mettre à la disposition des nôtres des bibliothèques adaptées à leurs besoins.

Quels éminents services rendrons-nous ainsi à notre peuple.

Paul-Emile CHARRON

Lettre ouverte

A messieurs les gérants et officiers des Caisses Desjardins du Québec et des autres provinces, si ça les intéresse.

Bons amis et chers collaborateurs,

Ensemble, faisons la part des exagérations. Mettons de côté tous ces racontars malveillants des adversaires de nos Caisses. Vous en connaissez. Ils clament qu'elles prêtent à l'aveuglette; à tout venant, sur fermes, hôtels, maisons et garages et . . . , sans aucune précaution, avec grand risque de n'être jamais remboursés.

Tout cela est outré. Ils ont tort en généralisant, mais, il n'en reste pas moins vrai que certaines Caisses ont commis des imprudences graves, malgré les nombreux avertissements, malgré les sages recommandations de notre Fédération et de nos Unions régionales.

A quoi cela tient-il?

A ce que des gérants, des commissaires de crédit et d'autres officiers aussi — n'ont pas compris, ou pas suffisamment encore, le vrai rôle de leur Caisse dans leur paroisse. Rappelons-le en bref.

"Faire pratiquer l'épargne".

"Prêter de petites sommes à des sociétaires qui veulent et qui peuvent les rembourser".

Chers collaborateurs, trop d'officiers imprudents sont mordus par la rage de faire du commerce, par la folie **du jeu à la banque**. Ils veulent, à tout prix, jouer le rôle de cet animal imbécile de la fable. "Le Canard et le boeuf", que je vous invite à lire et à méditer.

"Au milieu d'une large et profonde rivière,

Un tout petit canard nageait,

Plongeait,

Faisait sa pêche coutumière.

Sur la rive, un gros boeuf, l'herbe jusqu'aux
naseaux,

Regardait naviguer l'oiseau.

Il jugeait la manœuvre et faisait la critique:

"A quoi bon, grognait-il, pareille gymnastique?

Un coup de rame à droite, un à gauche!

Aucun art!

Je m'en vais apprendre à nager à ce canard".

Le boeuf se hissa hors de son lit d'herbe haute

Et descendit au bord, écrasant le terrain.

"Hé cria-t-il, hé! là-bas le marin.

Attendez: nous allons voyager côte à côte.

Non ami, répondit le canard, demeurez

Où vous êtes et digérez;

Le bain n'est pas bon, quand on sort de table".

Le boeuf n'écouta point cet avis charitable.

Il fit trois pas dans l'eau, perdit pied, tournoya

Et se noya.

Moralité

Restons à notre place et faisons notre affaire:

Marins sur l'eau, terriens à terre.

Charles Baussand"

Chers collaborateurs, la morale de cette fable, elle s'applique, comme un gant, à toutes nos Caisses. Fondées pour stimuler l'épargne et le bon usage du crédit, elles n'ont pas le droit de risquer leurs fonds dans l'industrie et le commerce. Les banques sont là pour faire cette besogne. Pourquoi alors essayer prendre leur place? Le vieux proverbe.

"Chacun son métier",

"Et les vaches sont bien gardées".

demeure toujours vrai, même et surtout pour nos Caisses.

Mais, il y a mille fois que vous nous le dites. . . . Sans doute. Cependant, il faut croire que je ne l'ai pas encore assez dit; ou que je n'ai pas été lu; ou que certains officiers sont bien dûs d'entendement; ou que peut-être, ils se croient plus avisés que le fondateur des Caisses lui-même. . . . Toujours est-il que des Caisses seront, l'un de ces quatre matins, dans une jolie posture, pour avoir voulu voyager côte à côte avec les banques, comme le sot animal de la fable.

Elles seront. . . noyées, et, ce sera leur faute. Mais trêve de sermonage. De grand coeur, je souhaite à nos Caisses imprudentes de sortir et de se sortir le plus tôt et le mieux possible de l'impasse où des finauds les ont jetées. C'eût été si facile de leur dire: Non.

Un petit fait en guise de conclusion.

Un jour, je causais avec un ancien ivrogne, devenu abstinent, depuis de nombreuses années. Je lui demandai: Est-ce bien dût cette abstinence totale?

Mais, pas du tout, me répondit-il. Je n'ai rien qu'à ne pas bouger. C'est bien moins de trouble que boire, restituer et. . . regretter. . .

Est-ce que ce sera bien dût refuser net, des prêts considérables au commerce, à l'industrie, à toute organisation où les Caisses n'ont rien à voir, commerce de bois, hôtellerie, etc...?

Pas du tout, chers collaborateurs, vous n'aurez qu'à ne pas bouger. Ça vous exemptera bien des inquiétudes et d'inutiles regrets; mais, ça ne m'exemptera pas de me souscrire, comme par le passé.

Votre vieil ami dévoué,

Louis ARNEAU

* * *

La question qui divise les hommes de nos jours n'est plus une question de forme politique, c'est une question sociale, c'est de savoir qui l'emportera de l'esprit d'égoïsme ou de l'esprit de sacrifice, si la société ne sera qu'une grande exploitation au profit des plus forts, ou une consécration de chacun pour le bien de tous et surtout pour la protection des faibles.

Ozanam

Discours du président

Les lecteurs, plus spécialement les dirigeants des Caisses populaires, nous sauront certes gré de reproduire au texte le discours du président de la Fédération des Caisses populaires du Québec, M. Laurent Létourneau, lors du congrès des Caisses populaires du diocèse de Joliette. Tous seront à même d'apprécier les services que rendent à leur Caisse, leur Union et la Fédération, et de comprendre le pourquoi d'une contribution financière accrue pour maintenir de tels services si nécessaires au progrès du mouvement.

Nos Caisses populaires ont connu depuis quelques années un développement considérable auquel nous n'aurions pas pensé il y a dix ans.

La guerre a contribué à ce développement dans une certaine mesure mais il aurait été beaucoup moindre sans l'apport des unions régionales et de la fédération. Sans cette dernière, nous n'aurions peut-être pas 500 caisses dans la province et celles qui existaient ne se seraient pas développées dans les proportions que nous voyons aujourd'hui. En effet, la propagande faite par nos unions régionales avec l'aide de la fédération a contribué plus que tout pour faire connaître la coopérative d'épargne et de crédit.

Nos caisses populaires, mieux connues, ont été mieux appréciées, et par suite, plus encouragées. De là, leur essor considérable à l'avantage de tous les intéressés.

La surveillance active et par la fédération et par les unions régionales leur a aussi attiré la confiance de leurs sociétaires et a aidé pour une grande part à l'augmentation de ces derniers et, par suite, à l'augmentation de l'actif de toutes les caisses populaires.

Toutefois, cette augmentation phénoménale présente certains dangers qu'il serait trop long d'énumérer. La surveillance devient donc de plus en plus nécessaire si nous voulons éviter certains écueils qui pourraient rendre précaire l'existence de quelques-unes de nos caisses. Ne voyez-vous pas que cela serait malheureux pour toute notre oeuvre? N'oublions pas que toutes et chacune de nos caisses populaires sont solidaires les unes des autres. Le mal qui arrivera à une seule sera préjudiciable à toutes les institutions-soeurs. En conséquence, il nous faut prendre à la fédération les moyens nécessaires pour éviter tout ce qui pourrait leur faire tort et leur garder la confiance de leurs sociétaires. Et c'est encore l'inspection bien faite qui est la meilleure sauvegarde.

Mais avec l'expansion prise par nos caisses populaires, cette inspection demande plus de temps et des inspecteurs plus compétents. Par conséquent, les dépenses d'inspection — salaires et frais de voyages — sont plus élevées et continueront de s'élever encore. Malheureusement, le budget de la fédération est limité

et ne peut plus suffire aux exigences du moment. Le gouvernement provincial qui lui a donné des octrois annuels et souvent augmentés depuis 1932, les a diminués en 1947 et les a accordés pour une période de trois ans au lieu de cinq. Proportions gardées, l'octroi actuel de \$75,000.00 devrait être porté à \$500,000.00 pour égaler l'octroi de \$20,000.00 accordé en 1932. Nous nous demandons s'il sera renouvelé en 1949-50. Il nous faut donc prévoir et nous préparer à nous dispenser du secours de l'Etat si ce dernier ne veut pas continuer à nous aider. Ainsi que le mentionnait ces jours derniers M. Abel Marion, à l'ouverture du Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, le temps est arrivé où il faudra compter sur nos seules ressources et de moins en moins sur le secours de l'Etat.

C'est pourquoi la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins a réuni, fin d'août dernier, les dirigeants des dites unions en congrès à Québec pour discuter des meilleurs moyens à prendre pour en arriver là et donner en même temps à nos caisses affiliées tous les services qu'elles attendent de nos unions et de la fédération pour assurer leur stabilité et leur expansion.

Parmi les questions étudiées, celle de l'augmentation de la contribution a été longuement discutée. Même avec l'octroi actuel du gouvernement, qui est de \$75,000.00, le déficit prévu pour l'année courante dépassera les \$20,000.00. Les administrateurs de la fédération ont dû escompter l'augmentation des revenus par la contribution pour accorder les augmentations de salaire absolument nécessaires au personnel de la fédération. Cette dernière a de la difficulté à garder ses employés, principalement les inspecteurs qui quittent parce qu'ils trouvent ailleurs des salaires qu'elle n'est pas capable de leur accorder. D'après les renseignements obtenus, le personnel des inspecteurs se renouvelle tous les ans dans la proportion de 50%, ce qui est loin d'être avantageux pour la fédération, les unions régionales et les caisses locales.

Nous avons tout intérêt à la fédération à retenir et à garder les services d'inspecteurs qualifiés, même s'il faut payer plus cher, et ce, pour avoir des inspections bien faites, dans le minimum de temps requis et avec toute l'efficacité que les dirigeants des différents corps en attendent.

Pour les caisses locales, l'inspection est le principal service de la fédération, mais les premières profitent de plusieurs autres services des unions ou caisses régionales, services quelquefois onéreux pour les institutions qui les

donnent et qui, par conséquent, méritent compensation. On pense trop souvent que la contribution annuelle ne paye que l'inspection tandis qu'elle sert à rencontrer les frais de beaucoup d'autres services nécessaires et qui ont contribué encore plus que l'inspection au développement de nos caisses populaires: compensation des chèques tirés sur les caisses populaires, valeurs en garde, assurance-fidélité et vol, papeterie, inspections sommaires et répétées pour aider les gérants, valeurs de placements, conseils aux administrateurs, etc., etc. . .

La compensation des chèques tirés sur les caisses populaires a fait plus pour le développement de nos caisses populaires que n'importe quel autre service. J'oserais dire qu'elle a fait plus que tous les autres services réunis. Cependant, cela ne va pas sans frais. Le travail des unions régionales vous a obtenu ce service inappréciable. Sans cette compensation, les chèques tirés sur les caisses locales n'auraient pas cours dans le marché ou bien seraient acceptés à des taux prohibitifs d'encaissement qui décourageraient fournisseurs et clients et pousseraient ces derniers à aller ailleurs pour un meilleur service privant ainsi nos caisses de leurs meilleurs propagandistes quelquefois.

Le service des valeurs en garde est exploité à perte à l'union régionale des Trois-Rivières et je doute fort qu'il soit rémunérateur dans les autres unions. L'assurance-fidélité et vol vous coûte environ \$1.00 du cent dollars. Savez-vous qu'autrefois, quand chaque caisse s'assurait elle-même, la prime était de .50c du cent dollars pour la seule assurance de fidélité et de \$1.80 à \$2.00 du cent dollars pour l'assurance-vol avec beaucoup plus de restrictions qu'aujourd'hui en ce qui regarde les réclamations.

Avant l'adoption du service de papeterie par les unions et la fédération, tout ce dont les caisses populaires avaient besoin en fait de papeterie pour la bonne marche de leurs affaires leur coûtait de 30 à 50% plus cher.

Les inspections de la fédération sont absolument nécessaires mais elles ne sont pas et ne peuvent pas être répétées assez souvent. Dans bien trop de caisses populaires, les conseillers de surveillance, qui devraient compléter le travail des inspecteurs de la fédération en voyant si les conseils de ces derniers ont été suivis, si les erreurs mentionnées au rapport ont été corrigées, les conseillers de surveillance sont en léthargie. Pour remédier à cela, les unions régionales ont retenu les services d'inspecteurs qui font ce que les conseillers de surveillance ne font pas et ne sont pas capables de faire assez souvent à cause de l'importance de la caisse, du peu de temps à leur disposi-

tion, ou pour quelque autre raison que ce soit. De plus, les unions peuvent suivre généralement de plus près une caisse qui voudrait s'écarter des principes qui doivent la guider.

Chaque union régionale est à la disposition de ses caisses affiliées pour les aider de ses conseils, de ses observations dans la direction de leurs affaires.

Tout ce que je viens de dire vous a convaincu, j'en suis persuadé, de la nécessité de garder à la fédération et aux unions régionales tous les services organisés au bénéfice des caisses populaires et de leur donner aux dites fédération et unions, les moyens pour que ces différents services soient de plus en plus efficaces. Le devoir social existe pour chacune de nos caisses aussi bien et peut-être plus que pour chacun de nous. Et notre oeuvre ne réussira pleinement que dans la mesure où tous les intéressés coopéreront pleinement pour son avancement.

C'est dans cet esprit que les dirigeants des unions régionales ont étudié à Québec les différents problèmes qui vous intéressent et les intéressent eux-mêmes. Celui de l'augmentation de la contribution a été longuement étudié et discuté par équipes dont les rapports ont été remis au comité des vœux qui a soumis le vœu suivant qui a été adopté sujet à l'approbation de l'assemblée générale de chacune des unions.

ATTENDU QUE le principe d'une augmentation de la contribution est accepté.

ATTENDU QUE cette augmentation doit être ratifiée par l'assemblée générale de chaque Union, il est recommandé par le Comité des vœux que les Unions fassent accepter la contribution annuelle sur les deux bases suivantes:

1-Maintien de la contribution 1/10 de 1% sur l'actif des Caisses au 31 déc. de chaque année;

2-Une contribution additionnelle de 1 1/2% calculée au 31 décembre de chaque année sur les bénéfices bruts accumulés durant les 12 mois précédents, à compter du 1er janvier 1948.

Jusqu'à présent, les unions régionales de Québec, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Rimouski, Chicoutimi et Trois-Rivières l'ont accepté en principe. Je ne doute pas que celle de Joliette suivra l'exemple de ses aînées. En fait, je ne vois pas qu'une seule union tirera de l'arrière. Le principe de l'augmentation est admis par toutes. Il n'y a que sur les moyens d'application qu'on diffère un peu. Soyez assuré que le comité administratif ou le conseil d'administration, composé de un ou deux administrateurs de chaque union, adoptera le système le moins onéreux possible pour les caisses locales, du moment qu'il donnera à la fédération et aux unions les moyens de poursuivre leur tâche pour le plus grand avantage de la grande famille coopérative.

Service de renseignements

Des prêts et placements

Q.—Qui consent les prêts?

R.—C'est la commission de crédit.

C'est là une exigence de la Loi des Syndicats coopératifs de Québec. L'article 22, paragraphe 2 stipule en effet: "Cette commission de crédit a seule le contrôle absolu des prêts aux sociétaires". Donc, tout prêt fait par la Caisse populaire à un sociétaire (la Caisse ne doit prêter qu'à ses sociétaires) relève du contrôle exclusif et absolu de la commission de crédit. C'est bien compris, c'est la commission de crédit qui étudie les demandes d'emprunt, approuve ou refuse les prêts.

Q.—Qui décide des placements sur obligations?

R.—Ce n'est pas la commission de crédit, dans ce cas-là; c'est le conseil d'administration.

Une municipalité dans cette province fait une émission d'obligations. On vous offre d'en acheter. C'est le conseil d'administration qui doit décider si la Caisse peut en acheter, après avoir soumis le cas à la Fédération des Caisses populaires qui vous dira si la Caisse peut en acheter et à quel prix.

Alors, lorsqu'il s'agit de placer de l'argent sur des obligations, ce n'est pas à la commission de crédit de juger le cas; c'est au conseil d'administration de l'étudier et de décider, après avoir consulté la Fédération.

Q.—Est-ce que la commission de crédit peut dans le cas d'un prêt sur reconnaissance de dette dépasser la limite fixée par l'assemblée générale, lorsque l'emprunteur a des valeurs à donner en garantie?

R.—Voici tout d'abord le texte de la résolution adoptée à ce sujet lors de la fondation de la Caisse.

Que le montant maximum de prêts consentis à la fois à un seul sociétaire sur reconnaissance de dettes, avec ou sans caution, soit fixé à deux cents dollars (\$200.00)

Toutefois, cette limitation ne s'applique pas aux corporations publiques situées dans la circonscription sociale, telles que fabriques d'églises, corporations religieuses, municipales ou scolaires, sociétés coopératives, etc.; ni aux avances ou prêts faits à un ou des sociétaires et garanties par le nantissement d'obligations mentionnées à l'article 40 de la Loi des Syndicats coopératifs; ni aux prêts sur nantissement agricole conformément au Bill No. 40 (amendements a, b, c et d, de l'article 1979 du Code Civil) ni aux prêts hypothécaires; le montant pouvant être avancé dans ces divers cas est laissé à la discrétion de la commission de crédit.

Cette résolution est inscrite dans le procès verbal de fondation. Or, l'article 35, paragraphe 2, des Statuts dit ceci: "Le montant maximum du ou des prêts consentis en une ou plusieurs fois à un sociétaire individuel, doit être fixé de temps à autre par résolution de l'assemblée générale." Donc, c'est le montant, et non pas la résolution qui peut être changé par l'assemblée générale. Pour changer la résolution adoptée à la fondation, il faut suivre la même procédure que pour modifier un règlement des Statuts de la Caisse. Ceci dit, on peut répondre à la question en référant à la résolution. Que dit-elle au sujet des prêts faits sur reconnaissance de dette? Après avoir décrété que le montant maximum de prêts consentis à la fois à un seul sociétaire sur reconnaissance de dette, avec ou sans caution est fixé à disons \$500.00 elle ajoute que cette limite ne s'applique pas si le prêt est garanti par valeurs, telles des obligations.

Ainsi, je suppose que l'assemblée générale a passé une résolution limitant à \$500. les prêts pouvant être faits sur reconnaissance de dette à un sociétaire, la commission de crédit peut prêter plus que \$500. soit \$700., si l'emprunteur fournit disons une obligation de \$200., en supposant toutefois que la commission de crédit serait disposée à consentir à ce sociétaire un prêt de \$500. sur sa simple signature, avec ou sans caution.

Il faut bien comprendre le sens de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle en ce qui a trait à la limitation des prêts sur reconnaissances de dette. D'où il suit qu'il est très important de bien rédiger cette résolution pour lui faire dire exactement ce que veut l'assemblée générale des sociétaires. De la sorte, les commissaires de crédit savent à quoi s'en tenir.

Q.—Qui fixe le taux d'intérêt sur les prêts?

R.—C'est la commission de crédit.

Q.—Est-ce que l'assemblée générale des sociétaires peut fixer le taux d'intérêt?

R.—L'assemblée générale des sociétaires est souveraine. Elle peut fixer les taux d'intérêt à être exigé sur les différents genres de prêts aux sociétaires. Cependant, elle laisse à la Commission de crédit le soin de fixer, sur chaque prêt, le taux d'intérêt, et c'est tout à fait normal, puisque les conditions des prêts, les garanties, par exemple, varient avec les prêts. Ainsi, par exemple, un sociétaire offre des obligations du Dominion pour garantir son emprunt sur reconnaissance de dette. La Commission de crédit pourra alors exiger de l'emprunteur un intérêt moindre, disons 4% (étant donné l'excellence de la garantie offerte et l'élimina-

tion du risque) que s'il s'agissait d'une prêt ne comportant aucune garantie de valeurs, l'assemblée générale peut prévoir les conditions générales des taux d'intérêt. Mais elle laisse à la Commission de crédit de juger du taux à être exigé sur chaque prêt, et cela dans les limites prévues par l'assemblée générale. Si l'assemblée générale par exemple adopte une résolution qui demande de ne pas exiger plus que 6% d'intérêt sur les prêts sur reconnaissance de dette, la Commission de crédit ne pourra donc charger plus que ce taux d'intérêt sur aucun prêt sur reconnaissance de dette.

La Commission de crédit est tenue de respecter les décisions prises par l'assemblée générale des sociétaires.

LES CAISSES POPULAIRES AUX INDES

Monsieur J. C. Reddy, député registraire des sociétés coopératives de la Province de Madras, Indes, et M. J. Gowdad, qui sont en tournée d'étude au Canada et aux Etats-Unis pour voir les réalisations de leurs différents mouvements coopératifs, nous ont rendu visite, ces jours derniers.

Outre les bureaux de la Caisse centrale Desjardins de Lévis et ceux de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, ils ont visité la Société d'Assurance des Caisses populaires et quelques Caisses populaires de la région, afin qu'ils puissent se rendre compte par eux-mêmes de la régie interne et des opérations de nos Caisses populaires.

La province de Madras, qui a une population de 45 millions, compte environ 15,000 Caisses populaires assez semblables aux nôtres, avec un conseil d'administration, une commission de crédit, un conseil de surveillance, et un gérant qui doit, avec la coopération des membres des trois conseils, gérer l'entreprise coopérative.

La Caisse populaire accorde des prêts personnels, tels nos prêts sur reconnaissance de dette, et des prêts sur hypothèques. Le taux d'intérêt varie entre 5 à 6% pour les prêts à court terme et de 4½ à 6% sur les prêts hypothécaires.

Il est intéressant de noter que quatre instituts coopératifs d'éducation, avec l'assistance financière du Gouvernement, donnent des cours de coopération de trois à neuf mois pour former les futurs chefs de ces mouvements. Chacun de ces instituts admet environ 50 personnes, qui sont choisies parmi les plus aptes dans le mouvement coopératif.

Ils nous ont dit toute leur admiration pour l'organisation économique coopérative et sociale du Québec. M. Reddy, qui s'est converti

au catholicisme au cours de ses études classiques chez les Jésuites, n'a pu s'empêcher de nous dire toute sa surprise à voir les manifestations de foi catholique de notre peuple. Ils nous ont laissés visiblement fort bien impressionnés par les réalisations du mouvement de nos Caisses populaires et l'esprit de charité sociale qui l'anime.

Gérard MEUNIER



MARC ST-JACQUES EST MORT

C'est la nouvelle que, brusquement, la radio nous a donnée en ce soir du 22 octobre. Un pénible accident de la route a causé la mort rapide du gérant de notre Caisse populaire du Sacré-Coeur, Québec.

A l'emploi de la Fédération pendant trois années. Mars St-Jacques avait su se créer un beau groupe d'amis, tant parmi les inspecteurs que parmi les autres employés.

Il y a un an à peine, il prenait la gérance de cette Caisse populaire à laquelle il donnait le meilleur de son intelligence et de son grand cœur, tout en conservant des relations amicales avec ses anciens compagnons de travail.

C'est dire quel vide la mort de Marc St-Jacques fait parmi nous. Aussi à ses funérailles, la Fédération, l'Union régionale, la Caisse centrale, et les gérants de Caisses populaires du district étaient très largement représentés. Chacun voulait apporter son tribut d'hommages.

Aussi est-ce très sincèrement que nous renouvelons à Madame St-Jacques particulièrement, et à tous les membres de la famille, l'expression de nos condoléances les plus sincères. Nous garderons pieusement le souvenir de notre compagnon, de notre ami Marc St-Jacques.

Jos. TURMEL, propagandiste,
Union régionale de Québec

TOUJOURS D'ACTUALITE

Un marin grec disait un jour à Socrate: On dit qu'il est avantageux de voyager, car c'est le bon moyen de connaître les pays étrangers et d'y prendre un grand enrichissement spirituel. Eh bien, il est peu de gens qui soient plus grands voyageurs que moi, et je ne puis vous assurer que cela m'ait servi à quelque chose.

Je comprends, dit Socrate, et c'est chose très simple: vous voyagez avec vous-même.

P.-E. C.

La propriété privée

Il est peut-être difficile de dire avec précision ce qu'eût été la propriété en Paradis terrestre, si Adam n'avait pas péché. Nous sommes en régime déchu, et pour nous la vraie question qui se pose désormais est celle-ci: **Pour l'humanité dans l'état présent, quel est le moyen voulu de Dieu pour que la terre et ce qu'elle contient servent au plus grand bien possible de tous les hommes? C'est la propriété privée.** Cette institution en effet nous la trouvons, sous des formes un peu diverses, dans tous les pays. Elle donne à l'individu, à la famille, à la société, les plus grands avantages.

"Sans elle, dit Saint-Thomas, nous n'aurons ni le bon souci des biens d'ici-bas, ni l'harmonieuse organisation de la production, ni la paix sociale, condition de tout progrès".

Elle est, en un mot, de droit naturel. La nature la veut. Et remarquons-le bien, les preuves qui établissent sa légitimité n'invoquent pas seulement les avantages qu'elle procure à l'individu. Elles s'appuient aussi sur les services que la propriété privée bien organisée rend à l'intérêt de tous, services que la propriété collective ne pourra jamais suppléer.

(S. E. le CARDINAL VERDIER,
dans *Problèmes sociaux, réponses
chrétiennes*, 1939)